Envoyé en préfecture le 07/10/2019
Reçu en préfecture le 07/10/2019
Affiché le
ID : 029-212901011-20190930-2019_09_18-DE

Commune de Landéda
Aber wrac'h

(Finistère)

Landéda, le 23/09/2019

CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2019

Fête de la Bretagne

RAPPORT N°18/19-07

Envoyé en préfecture le 07/10/2019
Reçu en préfecture le 07/10/2019
Affiché le
ID : 029-212901011-20190930-2019_09_18-DE

La commission culture souhaite programmer des animations dans le cadre de la fête de la Bretagne qui aura lieu du 15 au 24 mai 2020. Chaque année la Région Bretagne coordonne cette fête pour promouvoir une Bretagne festive et créative.

Ce grand rendez-vous annuel des Breton-ne-s et ami-e-s de la Bretagne rencontre un succès important. Ainsi, en 2019, la Fête de la Bretagne a rassemblé sur 10 jours plusieurs centaines de milliers de spectateurs autour de plus de 300 événements en Bretagne, en France et dans le monde.
Pour accompagner cette dynamique, la Région Bretagne met en œuvre un appel à projets destiné à soutenir des initiatives festives représentatives de la Bretagne et constituant une vitrine qualitative de ces talents.

La commune souhaite rejoindre cet évènement pour les raisons suivantes :

• Mettre en valeur l'implication de la commune autour de la langue bretonne.

La commune de Landéda souhaite donner plus de visibilité à son engagement en faveur de la langue bretonne. En effet plusieurs projets sont en cours ou ont vu le jour ces dernières années dans ce sens :

- signature du niveau 1 de la charte Ya d'ar Brezhoneg en cours
- la création d'un fond de livres pour adultes et enfants en langue bretonne à la médiathèque
- le recrutement d'un agent de médiathèque parlant le breton pour créer et animer ce fonds
- l'inclusion de la langue bretonne dans certains moments d'animation à la médiathèque
- la signalétique en bilingue sur les bâtiments communaux, et dans la médiathèque
- la signalétique routière et touristique bilingue dans la commune en cours d'élaboration
- Un travail de trois ans autour de la toponymie locale qui a donné lieu à la publication d'un ouvrage (publication prévue pour décembre 2019)
- Un soutien au breton mis en place pour les élèves de maternelle à l'école publique

• Créer un moment festif autour de la culture bretonne locale et de la langue bretonne, pour tous les publics.

Dans le cadre d'une réflexion globale sur la politique culturelle de la commune en cours, la mise en place de nouveaux événements réguliers hors saison touristique est favorisée. Cette nouvelle politique de l'action culturelle vise à toucher tous les publics, et à donner une ouverture au monde à tous (d'autres actions sont menées dans ce sens : Place aux mômes, La Semaine Nomade ...). Les événements choisis seront à la fois accessibles et de qualité, pour parler à tous les publics. La majorité des événements prévus seront gratuits, et ceux qui devront être payants seront à des prix attractifs afin de les ouvrir au plus grand nombre.

•Participer à un événement régional pour plus de visibilité.

La commune de Landéda, par sa situation géographique enclavée, souffre parfois d'un manque de visibilité. L'inscription de nos événements dans un contexte plus large donnera de la légitimité et de la visibilité à notre action.

•Organiser un événement fédérateur, rassemblant des acteurs municipaux, associatifs et commerçants

La commune compte de nombreuses associations culturelles très actives, notamment autour de la culture bretonne. Les commerçants locaux ont également à cœur de participer à la vitalité du bourg. Cet événement pourra être l'occasion de solliciter la participation de ces associations et

Envoyé en préfecture le 07/10/2019
Reçu en préfecture le 07/10/2019
Affiché le
ID : 029-212901011-20190930-2019_09_18-DE

commerçants. Enfin, la médiathèque récente pourra voir son rôle de « centre culturel » renforcé en s'inscrivant dans ce nouveau rendez-vous.

Le programme prévisionnel est composé des animations suivantes :

• Lecture bilingue breton-français pour les jeunes enfants (déclinaison des rendez-vous réguliers de la médiathèque « histoires pour petites oreilles »). Animée par les bibliothécaires.
• Exposition interactive autour de la poétesse en langue bretonne Anjela Duval, tout le mois de mai à la médiathèque. L'exposition est prêtée par la Bibliothèque de Finistère (visite de classes primaires, de l'EHPAD et du public de la médiathèque.
• Projection du film "Qui a tué Louis Le Ravallec ?", de Philippe Guilloux, qui retrace l'enquête de Donatien Laurent pour élucider les circonstances d'un meurtre à partir d'une Gwerz.
• Soirée autour du Barzaz Bro Leon, collectages de chansons locales : conférence chantée par Tristan Jezequel, suivie d'un concert du groupe Menn Gleuz (Paul Salaün, Vincent Valente, Olivier Catteau), qui revisite les Gwerz du Léon, collectées pour la plupart dans le Pays des Abers.
• Fest Noz dans une salle communale : La commune subventionne une association locale pour l'organisation d'un fest noz. La subvention couvrira le coût des cachets des artistes. Les autres coûts seront à la charge de l'association, et les recettes des entrées seront pour l'association. Le fest noz devra avoir un groupe tête d'affiche, deux couples de chanteurs ou sonneurs, une initiation à la danse bretonne par l'association Danserien Landeda, démonstration du cercle celtique Danserien An Aberioù.

Dispositif	Conseil Régional	Autofinancement	TOTAL (€ H.T)
Montant (€ H.T.)	2000,00 €	3000,00 €	5000,00 €
%	40%	60%	100%

Ainsi je propose au conseil municipal :

- De valider l'organisation de la fête de la Bretagne telle que définie ci-dessus,
- D'autoriser Mme Le Maire à solliciter toutes les aides financières dans ce projet et à signer tous les actes y afférents
- D'autoriser Mme Le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 07/10/2019
Reçu en préfecture le 07/10/2019
Affiché le
ID : 029-212901011-20190930-2019_09_18-DE

Commune de Landéda
Aber wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 23
Présents	= 20
Votants	= 22

Délibération du conseil municipal

N°18/19-07

Réunion du 30 septembre 2019

Fête de la Bretagne

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,
Etaient présents : Christine CHEVALIER, Maire ; David KERLAN, Jean-Luc CATTIN, Cathy LARIDAN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THÉPAUT, Alexandre TRÉGUER, Laurent LE GOFF, adjoints.
Daniel GODEC, Pierre-Louis LE CAM, Philippe MARTIN, Rachel MARZIOU, Solange PELLEN, Isabelle POULLAIN, Christophe CARIOU, Danielle FAVÉ, Céline PRONOST, Hervé LOUARN, Philippe MASQUELIER, Philippe COAT,
formant la majorité des membres en exercice.
Absents :

- Ronan CORBEL (procuration à Cathy LARIDAN)
- Jean-Pierre GAILLARD (procuration à Christine CHEVALIER)
- Erwan GUIZIOU.

Pierre-Louis LE CAM a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport de Mme le Maire en date du 23 septembre 2019,

Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 22 voix pour,

Mme Le Maire, Rapporteure, entendue,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil municipal valide l'organisation de la fête de la Bretagne telle que définie dans le rapport.

ARTICLE 2 : Le Conseil municipal autorise Mme Le Maire à solliciter toutes les aides financières dans ce projet et à signer tous les actes y afférents.

ARTICLE 3 : Le Conseil municipal autorise Mme Le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Envoyé en préfecture le 07/10/2019
Reçu en préfecture le 07/10/2019
Affiché le
ID : 029-212901011-20190930-2019_09_18-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
CATTIN Jean-Luc	
POULNOT – MADEC Anne	
THEPAUT Bernard	
LARIDAN Cathy	
TREGUER Alexandre	
LE GOFF Laurent	
PELLEN Solange	
MARTIN Philippe	
GODEC Daniel	
LE CAM Pierre-Louis	

POULLAIN Isabelle	
CORBEL Ronan	Procuration
GUIZIOU Erwan	Absent
MARZIOU Rachel	
CARIOU Christophe	
GAILLARD Jean-Pierre	Procuration
FAVÉ Danielle	
PRONOST Céline	
LOUARN Hervé	
MASQUELIER Philippe	
COAT Philippe	

Envoyé en préfecture le 07/10/2019
Reçu en préfecture le 07/10/2019
Affiché le
ID : 029-212901011-20190930-2019_09_18-DE